

(Etat au 1.7.2019)

Stratégie qualité de la SSMT

Bases:

Charte qualité de l'Académie suisse pour la qualité en médecine¹

Recommandations pour la rédaction d'une stratégie qualité selon le modèle de l'ASQM²

1. Structuration de la démarche qualité

La SSMT a un délégué à la qualité (+ remplaçant) et participe régulièrement et activement aux travaux de l'ASQM. Le comité a mis en place un groupe de travail chargé de formuler la stratégie qualité et le rapport de qualité régulier. Les deux documents sont diffusés au sein de la société, discutés et adoptés par le comité.

2. Définition de la qualité

La SSMT a publié le profil des médecins du travail sur son site Internet³. Ce profil décrit en détails ce qui définit une activité en médecine du travail de haute qualité et les rôles professionnels du médecin du travail. Ce profil professionnel fait donc partie intégrante de la stratégie qualité.

Une bonne qualité en médecine du travail signifie pour nous :

- Les employé-es sont pris en charge selon l'état actuel des connaissances en médecine du travail.

....et...

- Les employeurs reçoivent les informations et conseils nécessaires pour assurer la protection de la santé dans l'entreprise conformément aux dispositions légales et selon l'état actuel des connaissances en médecine du travail.

Dans notre travail, nous respectons les règles du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses FMH – en particulier de l'annexe 4 - et les directives du « code of conduct » de l'International Commission of Occupational Health ICOH.

¹ https://www.fmh.ch/files/pdf18/Charte_qualit_ASQM.pdf

² https://www.fmh.ch/files/doc2/Modele_de_strategie_qualite1.docx [Zugriff: 18.02.2019]

³ https://sgarm.ch/wordpress/?page_id=651&lang=fr [Zugriff 18.02.2019]

3. Champs d'action

En Suisse, la médecine du travail est une jeune spécialité médicale principalement axée sur la prévention. Contrairement à d'autres spécialités médicales, nos consultations s'adressent souvent à des personnes en bonne santé et des personnes qui n'ont autrement pas recours au système de santé.

- Certaines de nos tâches (p. ex. conseils spécialisés aux entreprises et aux parties concernées en matière de « retour au travail », « aptitude au travail », participation à l'évaluation des risques au poste de travail) et rôles définis par la loi sont largement méconnus dans la société suisse et il est nécessaire de développer et diffuser des connaissances à leur sujet ; nous nous concentrons ici tout particulièrement également sur les médecins de premier recours ;
- Nous réagissons à l'évolution constante des risques pour la santé au poste de travail entre autres par une formation postgraduée et continue moderne pour nos membres.
- La médecine du travail se base sur des preuves scientifiques afin d'assurer un encadrement correct des employé-es. Si nécessaire, la SSMT formule et publie des prises de position ;
- Nos membres fixent des objectifs avec leurs clients et évaluent les résultats de leur travail par des moyens appropriés.

4. Objectifs et mesures (au niveau SSMT)

Objectifs	Indicateur/Fréquence	
Accréditation régulière du programme de formation postgraduée	Accréditation reçue	continuellement
Formations continues pour nos membres	2/an	annuellement
Documents qui contiennent des avis professionnels de la SSMT	1/an	annuellement
Diffuser des connaissances en médecine du travail de manière interdisciplinaire et multi-professionnelle	Deux manifestations de la société de discipline médicale, ou sous la conduite de membres, dans lesquelles des non-médecins du travail constituent la majorité des participants.	annuellement

5. Contact

Les personnes suivantes se tiennent à disposition pour toute question en rapport avec le thème qualité de la SSMT:

Prof Dr méd. Holger Dressel – Tel.+41 44 634 63 12 holger.dressel@usz.ch

Dr méd. Victor Dorribo – Tel. +41 21 314 78 78 victor.dorribo@chuv.ch

Dr méd. Norbert Freitag – Tel. +41 52 672 44 34 norbert.Freitag@ioh-ag.com

Dr méd. Klaus Stadtmüller – Tel. +41 41 419 60 03 klaus.stadtmueller@suva.ch

Präsident: Dr. med. Klaus Stadtmüller – Abteilung Arbeitsmedizin SUVA – Fluhmattstrasse 1 – 6002 Luzern
Tel. 041/419 51 11 - Fax: 041/419 62 05 - E-mail: klaus.stadtmueller@suva.ch
Sekretariat: Michèle Spahr - Lerchenweg 9 - 2543 Lengnau - Tel. 032/653 85 48 - Fax 032/653 85 47
E-Mail: sgarm-ssmt@bluewin.ch - Internet: <http://www.sgarm-ssmt.ch>
